

Pour une maternité sans danger

Statistiques 2004-2007



Pour une maternité sans danger, Statistiques 2004-2007 a été préparé par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directeur de la comptabilité et de la gestion de l'information

Jean Gamache

Chef du Service de la statistique

France Veilleux

Conception, rédaction et traitement informatique

Julie Provencher

Collaboration

Pierre Boucher

Conception de la page couverture

Annie Perreault, Direction des communications

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie,
à la condition que la source en soit mentionnée.

Il est possible d'obtenir sur demande d'autres données
ne figurant pas dans cette publication.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Service de la statistique
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité
du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-55158-4

RÉSUMÉ

Au cours de la période 2004-2007, le nombre de réclamations relatives au programme *Pour une maternité sans danger* a augmenté de 16,6 %. Le taux de réclamation acceptées se maintient à plus de 94 %. De toutes les réclamations reçues en 2007, 98,3 % concernent des travailleuses enceintes.

Le nombre de réclamations reçues et acceptées pour allaitement a diminué de 33,6% au cours de cette même période.

Pour 2007, les agresseurs ergonomiques concernent 47,9 % des réclamations reçues et acceptées, suivis par les agresseurs biologiques avec 27,9 %, les agresseurs chimiques prennent la troisième place avec 9,6 % tandis que les agresseurs à la sécurité du travail comptent pour 9,4 %.

En 2007, les professions les plus représentées pour les réclamations reçues et acceptées sont: les enseignantes (18,8 %), les infirmières (16,1 %), les barmaids (8,6 %), les vendeuses (6,8 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (6,7 %), les travailleuses des services personnels (5,3 %), les caissières (4,5 %) et les manutentionnaires (4,3 %).

Les réclamations acceptées en 2007 se retrouvent principalement dans quatre secteurs d'activité économique soit; les Services médicaux et sociaux (38,0 %), les Autres services commerciaux et personnels (17,4 %), le Commerce (16,5 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (12,5 %).

Pour les réclamations reçues et acceptées, l'affectation à un nouveau poste de travail à temps complet ou en temps partiel touchait 42,7 % des réclamantes en 2007 comparativement à 35,0 % en 2004.

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées au cours de la période sont en hausse de 10,4 %, passant de 175,2 millions de \$ en 2004 à 193,4 millions de \$ en 2007. En moyenne, une travailleuse enceinte est indemnisée 122 jours alors qu'une travailleuse qui allaite est indemnisée 354 jours en 2007.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
DÉFINITION DES TERMES	7
PRÉSENTATION	9
FAITS SAILLANTS	10
TABLEAUX STATISTIQUES	13
ANNEXE	51
FORMALITÉS RELATIVES À UNE DEMANDE DE RETRAIT PRÉVENTIF OU D'AFFECTATION	51
CLASSIFICATION	52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité _____	14
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation _____	15
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante _____	16
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation _____	18
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur _____	19
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse _____	21
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale _____	24
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique _____	27

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation _____	30
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation _____	31
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation _____	32
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu _____	35
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse _____	38
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la direction régionale _____	42
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique _____	46
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation _____	50

DÉFINITION DES TERMES

Âge de la travailleuse

Âge de la travailleuse au moment de la réclamation.

Année de la réclamation

Année au cours de laquelle le médecin remet à la travailleuse un certificat attestant que les conditions de son travail comportent des dangers.

Catégorie de la réclamation

Variable servant à déterminer si le retrait ou l'affectation est accordé pour la période de la grossesse ou pour la période de l'allaitement.

Débours en affectation

Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Direction régionale

Découpage territorial du Québec en unités administratives par la CSST. Les réclamations sont dirigées vers ces unités administratives en fonction de la localité de l'établissement dans lequel la travailleuse est employée.

Indemnité de remplacement du revenu

Indemnité qui correspond à 90 % du salaire hebdomadaire net de la travailleuse.

Jours d'indemnisation

Nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Nature de l'agresseur

Raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite. La codification est faite à partir d'une classification propre à la CSST.

Profession de la travailleuse

Occupation que la travailleuse a déclarée et qui est codée selon la *Classification canadienne descriptive des professions*.

Secteur d'activité économique

Activité économique principale de l'établissement où la travailleuse est embauchée. Cette variable est codée à partir de la *Classification des activités économiques du Québec (CAEQ)*.

Semaine ou trimestre de la grossesse

Période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective.

Type d'affectation

Variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

PRÉSENTATION

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CSST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégageaient des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Depuis la mise en application de cette partie de la Loi, la CSST recueille de nombreux renseignements sur les travailleuses qui bénéficient du programme *Pour une maternité sans danger*. Ainsi, dans ce document, nous présentons les principales caractéristiques des travailleuses dont les réclamations ont été **reçues et acceptées** pour les années 2004 à 2007.

Avertissement:

Les données présentées dans ce document ne sont pas comparables aux données présentées dans les documents antérieurs à celui du document «Pour une maternité sans danger, Statistiques 1995-1998».

FAITS SAILLANTS

En 2007, la CSST a reçu 32 619 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 27 985 en 2004, une hausse de 16,6 %. Au cours de la période 2004-2007, l'évolution des réclamations reçues se présente comme suit: hausse de 6,8 % pour les années 2004 à 2005, suivie d'une seconde hausse de 6,5 % pour les années 2005 à 2006, pour finir en progression de 2,5 % de 2006 à 2007. Tandis que les réclamations reçues pour grossesse suivaient sensiblement la tendance décrite précédemment, les réclamations reçues pour allaitement diminuaient de 36,1 % entre 2004 et 2007 (847 réclamations en 2004 pour atteindre 541 réclamations en 2007).

Le taux d'acceptation moyen des réclamations reçues se maintient autour de 95 % durant la période de 2004 à 2007. Pour les réclamations pour grossesse, on remarque une légère hausse du taux d'acceptation de 0,2 % entre 2006 et 2007. Quant au taux d'acceptation pour les réclamations pour allaitement, celui-ci est d'abord à la baisse, passant de 79,7 % en 2004 à 78,4 % en 2005, pour ensuite augmenter à 79,1 % en 2006 puis à 82,8 % en 2007 (voir tableau 1).

Le tableau 2 nous indique que 98,1 % (97,5 % en 2004, 97,7 % en 2005, 98,4 % en 2006 et 98,6 % en 2007) des réclamations reçues et acceptées au cours des années 2004-2007 dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» sont des cas de grossesse, tandis que 1,9 % sont des cas d'allaitement (2,5 % en 2004, 2,3 % en 2005, 1,6 % en 2006 et 1,4 % en 2007) (voir tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) est de 28 ans durant la période 2004 à 2007. Pour les réclamantes qui sont enceintes, il est à remarquer que la strate d'âge 20 à 29 ans représente plus de 60 % des réclamations acceptées. Quant aux femmes qui allaitent, c'est dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans qu'elles sont les plus représentées, soit 72,2 % des réclamations acceptées (voir tableau 3).

Le nombre moyen de semaines de grossesse (nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail) est de 11 semaines pour les années 2004 à 2006 et de 10 pour l'année 2007. Plus de 70 % des réclamations pour grossesse (70,6 % en 2004, 71,9 % en 2005, 72,2 % en 2006 et 75,6 % en 2007) prennent effet au premier trimestre de la grossesse (voir tableau 4).

Les réclamations ont été regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur, dont le principal a été décomposé. Les agresseurs ergonomiques touchent 51,6 % des réclamations reçues et acceptées pour grossesse au cours de la période, passant de 52,6 % en 2004 à 52,0 % en 2005, augmentant à 53,4 % en 2006 et diminuant à 48,6 % en 2007. Les agresseurs biologiques sont les deuxièmes en importance, passant de

25,7 % en 2004 à 26,0 % en 2005, à 24,8 % en 2006 et à 28,1 % en 2007. Les agresseurs chimiques prennent la troisième place avec 11,2 % des réclamations en 2004 pour diminuer à 10,5 % en 2005, à 8,2 % en 2006 et augmenter à 9,0 % en 2007 (voir tableau 5). Les agresseurs ergonomiques se subdivisent eux-mêmes en sous-groupes dont les deux principaux sont «postures de travail» et «soulever, pousser, tirer» avec en moyenne respectivement 20,5 % et 11,1 % des réclamations reçues et acceptées pour grossesse pour la période de 2004 à 2007. Le premier sous-groupe a vu sa contribution augmenter de 5,1 % au cours de la période, tandis que le second voit son apport diminuer de 6,2 %.

Pour les réclamations pour allaitement, ce sont les agresseurs chimiques qui prédominent avec en moyenne 62,3 % des réclamations pour la période de 2004 à 2007.

Les professions les plus représentées en 2007 (71,1 %) pour l'ensemble des deux catégories sont: les enseignantes (18,8 %), les infirmières (16,1 %), les barmaids (8,6 %), les vendeuses (6,8 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (6,7 %), celles des services personnels (5,3 %), les caissières (4,5 %) et les manutentionnaires (4,3 %). En 2004, ces professions contribuaient pour la même proportion (71,8 %) de l'ensemble des réclamations. De ces huit professions, les services personnels, les infirmières ainsi que le groupe autre personnel médical ont vu leur contribution augmenter au cours de la période 2004-2007, soit respectivement de 1,5 %, 1,2 % et 0,4 %. Les cinq autres professions ont connu une baisse, soit les barmaids (1,3 %), les vendeuses (0,7 %), les caissières (0,7 %), les manutentionnaires (0,7 %) et les enseignantes (0,3 %) (voir tableau 6).

En 2007, plus de 50 % des réclamations reçues et acceptées proviennent de trois grandes régions soit: Île-de-Montréal (23,1 %), la Montérégie (14,9 %) et la Capitale-Nationale (12,8 %). Leurs contributions pour la période de 2004-2007 sont restées stables, passant de 50,6 % en 2004 à 50,8 % en 2007 en hausse de 0,2 %. Durant la période 2004-2007, la région des Laurentides a vu sa contribution augmenter de 0,7 % et celles de Laval, la Capitale-Nationale et de la Yamaska de 0,4 %, tandis que les régions de l'Estrie et de l'Île-de-Montréal ont diminué leurs contributions de 0,5 % (voir tableau 7).

En 2007, la majorité des réclamations (84,4 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit: les Services médicaux et sociaux (38,0 %), les Autres services commerciaux et personnels (17,4 %), le Commerce (16,5 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (12,5 %). Ces secteurs ont augmenté leur apport de 1,7 % au cours de la période. Ce sont les Services médicaux et sociaux (3,7 %) et l'Enseignement et les services annexes (0,6 %) qui ont principalement contribué à la hausse, tandis que les secteurs Autres services commerciaux et personnels (-1,4 %) et le Commerce (-1,2 %) diminuaient la contribution de ces quatre secteurs (voir tableau 8).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées étaient en hausse de 10,4 %, passant de 175,2 millions de \$ en 2004 à 193,4 millions de \$ en 2007. Les débours en indemnités de remplacement du revenu ont augmenté de 6,9 % au cours de la période passant de 169,1 millions de \$ en 2004 à 180,8 millions de \$ en 2007. Quant aux débours pour affectation à un autre poste de travail, ceux-ci augmentent de 119,3 % durant la période et représentent 5,8 % des débours totaux en 2007 (voir tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen passe de 147 jours en 2004 à 126 jours en 2007. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la catégorie «enceinte» passe de 142 en 2004 à 122 en 2007. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la catégorie «allaite» passe de 319 jours en 2004 à 354 jours en 2007 (voir tableau 11).

L'indemnité de remplacement du revenu moyenne a diminué de 4,4 % passant de 7 486 \$ en 2004 à 7 158 \$ en 2007 (voir tableau 12).

Les tableaux 10 11 et 12 nous permettent de remarquer que les indemnités de remplacement du revenu et le nombre de jours indemnisés ont diminué pour la catégorie de réclamation «enceinte». Cette diminution s'explique par la mise en application, en 2006, du régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Pour plus d'information à propos du régime, on peut consulter le site internet du RQAP <http://www.rqap.gouv.qc.ca/>.

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (surtout celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soit clos. Cependant, les différentes statistiques présentées dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données (1 an) a été appliquée à chacune des quatre années.

TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	25 861	95,3 %	27 701	95,4 %	29 791	95,4 %	30 671	95,6 %
Refusée	1 272	4,7 %	1 341	4,6 %	1 429	4,6 %	1 396	4,4 %
Abandonnée	5	0,0 %	0	0,0 %	9	0,0 %	11	0,0 %
Total	27 138	100,0 %	29 042	100,0 %	31 229	100,0 %	32 078	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	675	79,7 %	665	78,4 %	474	79,1 %	448	82,8 %
Refusée	172	20,3 %	183	21,6 %	125	20,9 %	92	17,0 %
Abandonnée	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,2 %
Total	847	100,0 %	848	100,0 %	599	100,0 %	541	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	26 536	94,8 %	28 366	94,9 %	30 265	95,1 %	31 119	95,4 %
Refusée	1 444	5,2 %	1 524	5,1 %	1 554	4,9 %	1 488	4,6 %
Abandonnée	5	0,0 %	0	0,0 %	9	0,0 %	12	0,0 %
Total	27 985	100,0 %	29 890	100,0 %	31 828	100,0 %	32 619	100,0 %

Tableau 2

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation

Catégorie de la réclamation	2004		2005		2006		2007	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	25 861	97,5 %	27 701	97,7 %	29 791	98,4 %	30 671	98,6 %
Travailleuse qui allaite	675	2,5 %	665	2,3 %	474	1,6 %	448	1,4 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

Tableau 3

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	682	2,6 %	654	2,4 %	702	2,4 %	731	2,4 %
20 à 24 ans	5 958	23,0 %	6 070	21,9 %	6 242	21,0 %	6 193	20,2 %
25 à 29 ans	10 871	42,0 %	11 700	42,2 %	12 402	41,6 %	12 705	41,4 %
30 à 34 ans	6 030	23,3 %	6 708	24,2 %	7 621	25,6 %	8 120	26,5 %
35 à 39 ans	1 954	7,6 %	2 197	7,9 %	2 406	8,1 %	2 488	8,1 %
40 ans ou plus	366	1,4 %	372	1,3 %	418	1,4 %	434	1,4 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %
Âge au 1 ^{er} quartile	24		25		25		25	
Âge à la médiane	27		28		28		28	
Âge au 3 ^e quartile	31		31		31		31	
Âge entier moyen	28		28		28		28	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	9	1,3 %	6	0,9 %	3	0,6 %	1	0,2 %
20 à 24 ans	136	20,1 %	123	18,5 %	67	14,1 %	54	12,1 %
25 à 29 ans	269	39,9 %	324	48,7 %	211	44,5 %	183	40,8 %
30 à 34 ans	189	28,0 %	165	24,8 %	134	28,3 %	158	35,3 %
35 à 39 ans	62	9,2 %	42	6,3 %	53	11,2 %	44	9,8 %
40 ans ou plus	10	1,5 %	5	0,8 %	6	1,3 %	8	1,8 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %
Âge au 1 ^{er} quartile	25		25		26		26	
Âge à la médiane	28		28		29		29	
Âge au 3 ^e quartile	31		30		32		32	
Âge entier moyen	28		28		29		29	

Tableau 3 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	691	2,6 %	660	2,3 %	705	2,3 %	732	2,4 %
20 à 24 ans	6 094	23,0 %	6 193	21,8 %	6 309	20,8 %	6 247	20,1 %
25 à 29 ans	11 140	42,0 %	12 024	42,4 %	12 613	41,7 %	12 888	41,4 %
30 à 34 ans	6 219	23,4 %	6 873	24,2 %	7 755	25,6 %	8 278	26,6 %
35 à 39 ans	2 016	7,6 %	2 239	7,9 %	2 459	8,1 %	2 532	8,1 %
40 ans ou plus	376	1,4 %	377	1,3 %	424	1,4 %	442	1,4 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %
Âge au 1 ^{er} quartile	24		25		25		25	
Âge à la médiane	27		28		28		28	
Âge au 3 ^e quartile	31		31		31		31	
Âge entier moyen	28		28		28		28	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2004		2005		2006		2007	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	1 931	7,5 %	2 179	7,9 %	2 470	8,3 %	2 949	9,6 %
	5 ^e à 9 ^e	11 422	44,2 %	12 502	45,1 %	13 495	45,3 %	14 225	46,4 %
	10 ^e à 13 ^e	4 897	18,9 %	5 234	18,9 %	5 554	18,6 %	6 011	19,6 %
	Total partiel	18 250	70,6 %	19 915	71,9 %	21 519	72,2 %	23 185	75,6 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	2 405	9,3 %	2 533	9,1 %	2 678	9,0 %	2 762	9,0 %
	18 ^e à 22 ^e	2 025	7,8 %	2 044	7,4 %	2 039	6,8 %	1 937	6,3 %
	23 ^e à 26 ^e	1 309	5,1 %	1 289	4,7 %	1 249	4,2 %	1 047	3,4 %
	Total partiel	5 739	22,2 %	5 866	21,2 %	5 966	20,0 %	5 746	18,7 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	766	3,0 %	746	2,7 %	655	2,2 %	608	2,0 %
	31 ^e à 35 ^e	315	1,2 %	358	1,3 %	262	0,9 %	227	0,7 %
	36 ^e ou plus	40	0,2 %	34	0,1 %	14	0,0 %	14	0,0 %
	Total partiel	1 121	4,3 %	1 138	4,1 %	931	3,1 %	849	2,8 %
Indéterminé		751	2,9 %	782	2,8 %	1 375	4,6 %	891	2,9 %
Total		25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %
Nombre de semaines de grossesse au 1 ^{er} quartile		6		6		6		5	
Nombre de semaines de grossesse à la médiane		9		9		8		8	
Nombre de semaines de grossesse au 3 ^e quartile		14		14		13		13	
Nombre de semaines de grossesse moyen		11		11		11		10	

Tableau 5

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	2 894	11,2 %	2 899	10,5 %	2 436	8,2 %	2 755	9,0 %
Agresseur physique	320	1,2 %	432	1,6 %	425	1,4 %	473	1,5 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 282	8,8 %	2 538	9,2 %	2 717	9,1 %	1 983	6,5 %
· Charge de travail	643	2,5 %	704	2,5 %	1 187	4,0 %	794	2,6 %
· Postures de travail	4 345	16,8 %	5 322	19,2 %	7 037	23,6 %	6 707	21,9 %
· Soulever, pousser, tirer	3 824	14,8 %	3 547	12,8 %	2 694	9,0 %	2 635	8,6 %
· Autres efforts physiques	160	0,6 %	123	0,4 %	124	0,4 %	92	0,3 %
· Autres risques ergonomiques	2 337	9,0 %	2 181	7,9 %	2 154	7,2 %	2 695	8,8 %
· Total partiel	13 591	52,6 %	14 415	52,0 %	15 913	53,4 %	14 906	48,6 %
Agresseur biologique	6 643	25,7 %	7 196	26,0 %	7 396	24,8 %	8 627	28,1 %
Agresseur à la sécurité du travail	1 611	6,2 %	1 900	6,9 %	2 163	7,3 %	2 924	9,5 %
Autres ou indéterminé	802	3,1 %	859	3,1 %	1 458	4,9 %	986	3,2 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	438	64,9 %	440	66,2 %	285	60,1 %	246	54,9 %
Agresseur physique	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,4 %	0	0,0 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	10	1,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Charge de travail	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,2 %	0	0,0 %
· Soulever, pousser, tirer	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres efforts physiques	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	5	0,7 %	1	0,2 %	1	0,2 %	4	0,9 %
· Total partiel	17	2,5 %	1	0,2 %	2	0,4 %	4	0,9 %
Agresseur biologique	39	5,8 %	71	10,7 %	40	8,4 %	44	9,8 %
Agresseur à la sécurité du travail	1	0,1 %	5	0,8 %	10	2,1 %	4	0,9 %
Autres ou indéterminé	180	26,7 %	148	22,3 %	135	28,5 %	150	33,5 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %

Tableau 5 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 332	12,6 %	3 339	11,8 %	2 721	9,0 %	3 001	9,6 %
Agresseur physique	320	1,2 %	432	1,5 %	427	1,4 %	473	1,5 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 292	8,6 %	2 538	8,9 %	2 717	9,0 %	1 983	6,4 %
· Charge de travail	644	2,4 %	704	2,5 %	1 187	3,9 %	794	2,6 %
· Postures de travail	4 345	16,4 %	5 322	18,8 %	7 038	23,3 %	6 707	21,6 %
· Soulever, pousser, tirer	3 824	14,4 %	3 547	12,5 %	2 694	8,9 %	2 635	8,5 %
· Autres efforts physiques	161	0,6 %	123	0,4 %	124	0,4 %	92	0,3 %
· Autres risques ergonomiques	2 342	8,8 %	2 182	7,7 %	2 155	7,1 %	2 699	8,7 %
· Total partiel	13 608	51,3 %	14 416	50,8 %	15 915	52,6 %	14 910	47,9 %
Agresseur biologique	6 682	25,2 %	7 267	25,6 %	7 436	24,6 %	8 671	27,9 %
Agresseur à la sécurité du travail	1 612	6,1 %	1 905	6,7 %	2 173	7,2 %	2 928	9,4 %
Autres ou indéterminé	982	3,7 %	1 007	3,6 %	1 593	5,3 %	1 136	3,7 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

Tableau 6

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	152	0,6 %	240	0,9 %	182	0,6 %	141	0,5 %
Enseignante	5 055	19,5 %	5 718	20,6 %	5 853	19,6 %	5 834	19,0 %
Infirmière	3 933	15,2 %	4 322	15,6 %	4 798	16,1 %	4 999	16,3 %
Autre personnel médical	1 573	6,1 %	1 590	5,7 %	1 795	6,0 %	2 012	6,6 %
Secrétaire	201	0,8 %	207	0,7 %	228	0,8 %	223	0,7 %
Caissière	1 382	5,3 %	1 440	5,2 %	1 429	4,8 %	1 404	4,6 %
Commis	341	1,3 %	347	1,3 %	360	1,2 %	358	1,2 %
Employée de bureau	470	1,8 %	454	1,6 %	512	1,7 %	490	1,6 %
Vendeuse	1 988	7,7 %	2 103	7,6 %	2 191	7,4 %	2 129	6,9 %
Barmaid	2 546	9,8 %	2 547	9,2 %	2 607	8,8 %	2 679	8,7 %
Préposée à l'entretien	211	0,8 %	299	1,1 %	267	0,9 %	329	1,1 %
Services personnels	994	3,8 %	888	3,2 %	1 213	4,1 %	1 630	5,3 %
Autre travailleuse des services	282	1,1 %	284	1,0 %	332	1,1 %	306	1,0 %
Travailleuse des aliments	450	1,7 %	396	1,4 %	444	1,5 %	457	1,5 %
Travailleuse du textile	86	0,3 %	83	0,3 %	72	0,2 %	61	0,2 %
Couturière	452	1,7 %	391	1,4 %	341	1,1 %	228	0,7 %
Manutentionnaire	1 274	4,9 %	1 500	5,4 %	1 291	4,3 %	1 296	4,2 %
Travailleuse de l'imprimerie	97	0,4 %	93	0,3 %	86	0,3 %	105	0,3 %
Autres professions	4 144	16,0 %	4 638	16,7 %	5 658	19,0 %	5 951	19,4 %
Profession indéterminée ou non codée	230	0,9 %	161	0,6 %	132	0,4 %	39	0,1 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	15	2,2 %	24	3,6 %	10	2,1 %	5	1,1 %
Enseignante	7	1,0 %	1	0,2 %	7	1,5 %	4	0,9 %
Infirmière	11	1,6 %	12	1,8 %	11	2,3 %	19	4,2 %
Autre personnel médical	101	15,0 %	108	16,2 %	72	15,2 %	69	15,4 %
Secrétaire	8	1,2 %	3	0,5 %	3	0,6 %	1	0,2 %
Caissière	7	1,0 %	2	0,3 %	4	0,8 %	0	0,0 %
Commis	2	0,3 %	2	0,3 %	1	0,2 %	0	0,0 %
Employée de bureau	6	0,9 %	3	0,5 %	5	1,1 %	2	0,4 %
Vendeuse	12	1,8 %	10	1,5 %	8	1,7 %	2	0,4 %
Barmaid	82	12,1 %	86	12,9 %	27	5,7 %	0	0,0 %
Préposée à l'entretien	5	0,7 %	2	0,3 %	2	0,4 %	1	0,2 %
Services personnels	24	3,6 %	19	2,9 %	16	3,4 %	13	2,9 %
Autre travailleuse des services	2	0,3 %	5	0,8 %	4	0,8 %	3	0,7 %
Travailleuse des aliments	2	0,3 %	0	0,0 %	1	0,2 %	1	0,2 %
Travailleuse du textile	1	0,1 %	1	0,2 %	0	0,0 %	3	0,7 %
Couturière	7	1,0 %	6	0,9 %	3	0,6 %	2	0,4 %
Manutentionnaire	51	7,6 %	57	8,6 %	44	9,3 %	32	7,1 %
Travailleuse de l'imprimerie	13	1,9 %	10	1,5 %	6	1,3 %	8	1,8 %
Autres professions	300	44,4 %	300	45,1 %	249	52,5 %	281	62,7 %
Profession indéterminée ou non codée	19	2,8 %	14	2,1 %	1	0,2 %	2	0,4 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	167	0,6 %	264	0,9 %	192	0,6 %	146	0,5 %
Enseignante	5 062	19,1 %	5 719	20,2 %	5 860	19,4 %	5 838	18,8 %
Infirmière	3 944	14,9 %	4 334	15,3 %	4 809	15,9 %	5 018	16,1 %
Autre personnel médical	1 674	6,3 %	1 698	6,0 %	1 867	6,2 %	2 081	6,7 %
Secrétaire	209	0,8 %	210	0,7 %	231	0,8 %	224	0,7 %
Caissière	1 389	5,2 %	1 442	5,1 %	1 433	4,7 %	1 404	4,5 %
Commis	343	1,3 %	349	1,2 %	361	1,2 %	358	1,2 %
Employée de bureau	476	1,8 %	457	1,6 %	517	1,7 %	492	1,6 %
Vendeuse	2 000	7,5 %	2 113	7,4 %	2 199	7,3 %	2 131	6,8 %
Barmaid	2 628	9,9 %	2 633	9,3 %	2 634	8,7 %	2 679	8,6 %
Préposée à l'entretien	216	0,8 %	301	1,1 %	269	0,9 %	330	1,1 %
Services personnels	1 018	3,8 %	907	3,2 %	1 229	4,1 %	1 643	5,3 %
Autre travailleuse des services	284	1,1 %	289	1,0 %	336	1,1 %	309	1,0 %
Travailleuse des aliments	452	1,7 %	396	1,4 %	445	1,5 %	458	1,5 %
Travailleuse du textile	87	0,3 %	84	0,3 %	72	0,2 %	64	0,2 %
Couturière	459	1,7 %	397	1,4 %	344	1,1 %	230	0,7 %
Manutentionnaire	1 325	5,0 %	1 557	5,5 %	1 335	4,4 %	1 328	4,3 %
Travailleuse de l'imprimerie	110	0,4 %	103	0,4 %	92	0,3 %	113	0,4 %
Autres professions	4 444	16,7 %	4 938	17,4 %	5 907	19,5 %	6 232	20,0 %
Profession indéterminée ou non codée	249	0,9 %	175	0,6 %	133	0,4 %	41	0,1 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

Tableau 7

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Direction régionale	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	6 204	24,0 %	6 681	24,1 %	7 208	24,2 %	7 134	23,3 %
Longueuil	1 562	6,0 %	1 610	5,8 %	1 723	5,8 %	1 807	5,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	726	2,8 %	752	2,7 %	848	2,8 %	842	2,7 %
Valleyfield	542	2,1 %	631	2,3 %	666	2,2 %	687	2,2 %
Yamaska	967	3,7 %	1 095	4,0 %	1 173	3,9 %	1 249	4,1 %
Total partiel Montérégie	3 797	14,7 %	4 088	14,8 %	4 410	14,8 %	4 585	14,9 %
Abitibi-Témiscamingue	774	3,0 %	751	2,7 %	827	2,8 %	876	2,9 %
Bas-Saint-Laurent	836	3,2 %	920	3,3 %	1 000	3,4 %	917	3,0 %
Capitale-Nationale	3 127	12,1 %	3 326	12,0 %	3 611	12,1 %	3 890	12,7 %
Chaudière-Appalaches	1 799	7,0 %	1 863	6,7 %	1 997	6,7 %	2 073	6,8 %
Côte-Nord	367	1,4 %	393	1,4 %	450	1,5 %	393	1,3 %
Estrie	1 281	5,0 %	1 376	5,0 %	1 451	4,9 %	1 459	4,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	257	1,0 %	243	0,9 %	288	1,0 %	309	1,0 %
Lanaudière	1 066	4,1 %	1 113	4,0 %	1 318	4,4 %	1 276	4,2 %
Laurentides	1 422	5,5 %	1 630	5,9 %	1 756	5,9 %	1 884	6,1 %
Laval	1 115	4,3 %	1 265	4,6 %	1 325	4,4 %	1 434	4,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	1 854	7,2 %	1 979	7,1 %	2 020	6,8 %	2 118	6,9 %
Outaouais	893	3,5 %	909	3,3 %	972	3,3 %	1 050	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 069	4,1 %	1 164	4,2 %	1 158	3,9 %	1 273	4,2 %
Total partiel autres régions	15 860	61,3 %	16 932	61,1 %	18 173	61,0 %	18 952	61,8 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Direction régionale	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	57	8,4 %	40	6,0 %	30	6,3 %	43	9,6 %
Longueuil	15	2,2 %	22	3,3 %	18	3,8 %	10	2,2 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	22	3,3 %	13	2,0 %	15	3,2 %	17	3,8 %
Valleyfield	28	4,1 %	17	2,6 %	20	4,2 %	9	2,0 %
Yamaska	11	1,6 %	17	2,6 %	10	2,1 %	22	4,9 %
Total partiel Montérégie	76	11,3 %	69	10,4 %	63	13,3 %	58	12,9 %
Abitibi-Témiscamingue	5	0,7 %	5	0,8 %	6	1,3 %	5	1,1 %
Bas-Saint-Laurent	8	1,2 %	17	2,6 %	5	1,1 %	9	2,0 %
Capitale-Nationale	171	25,3 %	168	25,3 %	130	27,4 %	106	23,7 %
Chaudière-Appalaches	87	12,9 %	108	16,2 %	73	15,4 %	66	14,7 %
Côte-Nord	12	1,8 %	5	0,8 %	4	0,8 %	5	1,1 %
Estrie	151	22,4 %	142	21,4 %	87	18,4 %	69	15,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0,3 %	1	0,2 %	1	0,2 %	2	0,4 %
Lanaudière	8	1,2 %	21	3,2 %	6	1,3 %	11	2,5 %
Laurentides	5	0,7 %	9	1,4 %	4	0,8 %	4	0,9 %
Laval	25	3,7 %	17	2,6 %	23	4,9 %	23	5,1 %
Mauricie et Centre-du-Québec	31	4,6 %	34	5,1 %	17	3,6 %	27	6,0 %
Outaouais	34	5,0 %	26	3,9 %	18	3,8 %	20	4,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	0,4 %	3	0,5 %	7	1,5 %	0	0,0 %
Total partiel autres régions	542	80,3 %	556	83,6 %	381	80,4 %	347	77,5 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Direction régionale	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	6 261	23,6 %	6 721	23,7 %	7 238	23,9 %	7 177	23,1 %
Longueuil	1 577	5,9 %	1 632	5,8 %	1 741	5,8 %	1 817	5,8 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	748	2,8 %	765	2,7 %	863	2,9 %	859	2,8 %
Valleyfield	570	2,1 %	648	2,3 %	686	2,3 %	696	2,2 %
Yamaska	978	3,7 %	1 112	3,9 %	1 183	3,9 %	1 271	4,1 %
Total partiel Montérégie	3 873	14,6 %	4 157	14,7 %	4 473	14,8 %	4 643	14,9 %
Abitibi-Témiscamingue	779	2,9 %	756	2,7 %	833	2,8 %	881	2,8 %
Bas-Saint-Laurent	844	3,2 %	937	3,3 %	1 005	3,3 %	926	3,0 %
Capitale-Nationale	3 298	12,4 %	3 494	12,3 %	3 741	12,4 %	3 996	12,8 %
Chaudière-Appalaches	1 886	7,1 %	1 971	6,9 %	2 070	6,8 %	2 139	6,9 %
Côte-Nord	379	1,4 %	398	1,4 %	454	1,5 %	398	1,3 %
Estrie	1 432	5,4 %	1 518	5,4 %	1 538	5,1 %	1 528	4,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	259	1,0 %	244	0,9 %	289	1,0 %	311	1,0 %
Lanaudière	1 074	4,0 %	1 134	4,0 %	1 324	4,4 %	1 287	4,1 %
Laurentides	1 427	5,4 %	1 639	5,8 %	1 760	5,8 %	1 888	6,1 %
Laval	1 140	4,3 %	1 282	4,5 %	1 348	4,5 %	1 457	4,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	1 885	7,1 %	2 013	7,1 %	2 037	6,7 %	2 145	6,9 %
Outaouais	927	3,5 %	935	3,3 %	990	3,3 %	1 070	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 072	4,0 %	1 167	4,1 %	1 165	3,8 %	1 273	4,1 %
Total partiel autres régions	16 402	61,8 %	17 488	61,7 %	18 554	61,3 %	19 299	62,0 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

Tableau 8

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Enceinte

		2004		2005		2006		2007	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	69	0,3 %	75	0,3 %	92	0,3 %	107	0,3 %
	Industrie chimique	138	0,5 %	173	0,6 %	188	0,6 %	183	0,6 %
	Forêt et scieries	61	0,2 %	62	0,2 %	37	0,1 %	53	0,2 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	17	0,1 %	14	0,1 %	21	0,1 %	22	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	116	0,4 %	121	0,4 %	160	0,5 %	164	0,5 %
	Total partiel	401	1,6 %	445	1,6 %	498	1,7 %	529	1,7 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	224	0,9 %	227	0,8 %	211	0,7 %	202	0,7 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	330	1,3 %	298	1,1 %	331	1,1 %	303	1,0 %
	Fabrication d'équipement de transport	108	0,4 %	129	0,5 %	129	0,4 %	116	0,4 %
	Première transformation des métaux	33	0,1 %	27	0,1 %	31	0,1 %	32	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	30	0,1 %	48	0,2 %	34	0,1 %	38	0,1 %
	Total partiel	725	2,8 %	729	2,6 %	736	2,5 %	691	2,3 %
Groupe III	Administration publique	377	1,5 %	374	1,4 %	445	1,5 %	472	1,5 %
	Industrie des aliments et boissons	500	1,9 %	535	1,9 %	581	2,0 %	637	2,1 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	191	0,7 %	142	0,5 %	131	0,4 %	117	0,4 %
	Industrie du papier et activités diverses	69	0,3 %	78	0,3 %	78	0,3 %	68	0,2 %
	Transport et entreposage	110	0,4 %	123	0,4 %	145	0,5 %	163	0,5 %
	Total partiel	1 247	4,8 %	1 252	4,5 %	1 380	4,6 %	1 457	4,8 %
Groupe IV	Commerce	4 652	18,0 %	4 908	17,7 %	5 170	17,4 %	5 124	16,7 %
	Industrie du cuir	24	0,1 %	27	0,1 %	13	0,0 %	20	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	31	0,1 %	37	0,1 %	46	0,2 %	33	0,1 %
	Industrie du tabac	2	0,0 %	4	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %
	Industrie textile	126	0,5 %	104	0,4 %	97	0,3 %	84	0,3 %
	Total partiel	4 835	18,7 %	5 080	18,3 %	5 330	17,9 %	5 264	17,2 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	4 789	18,5 %	5 015	18,1 %	5 303	17,8 %	5 347	17,4 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	70	0,3 %	57	0,2 %	60	0,2 %	66	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	244	0,9 %	251	0,9 %	273	0,9 %	260	0,8 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	5	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %	5	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	125	0,5 %	149	0,5 %	141	0,5 %	144	0,5 %
	Total partiel	5 233	20,2 %	5 475	19,8 %	5 781	19,4 %	5 822	19,0 %
Groupe VI	Agriculture	360	1,4 %	430	1,6 %	454	1,5 %	435	1,4 %
	Bonneterie et habillement	506	2,0 %	495	1,8 %	413	1,4 %	277	0,9 %
	Enseignement et services annexes	3 161	12,2 %	3 412	12,3 %	3 670	12,3 %	3 876	12,6 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	215	0,8 %	217	0,8 %	265	0,9 %	253	0,8 %
	Services médicaux et sociaux	8 985	34,7 %	9 970	36,0 %	10 970	36,8 %	11 720	38,2 %
	Chasse et pêche	2	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	121	0,5 %	136	0,5 %	119	0,4 %	113	0,4 %
	Total partiel	13 350	51,6 %	14 660	52,9 %	15 891	53,3 %	16 674	54,4 %
Indéterminé		70	0,3 %	60	0,2 %	175	0,6 %	234	0,8 %
Total		25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2004		2005		2006		2007	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	4	0,6 %	6	0,9 %	6	1,3 %	2	0,4 %
	Industrie chimique	4	0,6 %	7	1,1 %	6	1,3 %	6	1,3 %
	Forêt et scieries	0	0,0 %	3	0,5 %	2	0,4 %	1	0,2 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,2 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits en métal	11	1,6 %	7	1,1 %	6	1,3 %	14	3,1 %
	Total partiel	19	2,8 %	23	3,5 %	21	4,4 %	23	5,1 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	16	2,4 %	20	3,0 %	15	3,2 %	9	2,0 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	81	12,0 %	94	14,1 %	74	15,6 %	69	15,4 %
	Fabrication d'équipement de transport	21	3,1 %	21	3,2 %	24	5,1 %	32	7,1 %
	Première transformation des métaux	5	0,7 %	1	0,2 %	4	0,8 %	2	0,4 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	0,4 %	5	0,8 %	2	0,4 %	3	0,7 %
	Total partiel	126	18,7 %	141	21,2 %	119	25,1 %	115	25,7 %
Groupe III	Administration publique	5	0,7 %	5	0,8 %	3	0,6 %	7	1,6 %
	Industrie des aliments et boissons	5	0,7 %	5	0,8 %	1	0,2 %	2	0,4 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	17	2,5 %	15	2,3 %	14	3,0 %	6	1,3 %
	Industrie du papier et activités diverses	6	0,9 %	6	0,9 %	5	1,1 %	7	1,6 %
	Transport et entreposage	4	0,6 %	3	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total partiel	37	5,5 %	34	5,1 %	23	4,9 %	22	4,9 %
Groupe IV	Commerce	39	5,8 %	31	4,7 %	19	4,0 %	22	4,9 %
	Industrie du cuir	7	1,0 %	2	0,3 %	0	0,0 %	2	0,4 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	5	0,7 %	4	0,6 %	4	0,8 %	2	0,4 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	4	0,6 %	1	0,2 %	1	0,2 %	2	0,4 %
	Total partiel	55	8,1 %	38	5,7 %	24	5,1 %	28	6,3 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	200	29,6 %	161	24,2 %	93	19,6 %	55	12,3 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	1	0,1 %	1	0,2 %	2	0,4 %	1	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	42	6,2 %	37	5,6 %	24	5,1 %	20	4,5 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	16	2,4 %	17	2,6 %	14	3,0 %	10	2,2 %
	Total partiel	259	38,4 %	216	32,5 %	133	28,1 %	86	19,2 %
Groupe VI	Agriculture	41	6,1 %	37	5,6 %	30	6,3 %	42	9,4 %
	Bonneterie et habillement	4	0,6 %	1	0,2 %	3	0,6 %	1	0,2 %
	Enseignement et services annexes	10	1,5 %	11	1,7 %	11	2,3 %	6	1,3 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	0	0,0 %	1	0,2 %	2	0,4 %	0	0,0 %
	Services médicaux et sociaux	113	16,7 %	147	22,1 %	96	20,3 %	114	25,4 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	8	1,2 %	10	1,5 %	10	2,1 %	10	2,2 %
	Total partiel	176	26,1 %	207	31,1 %	152	32,1 %	173	38,6 %
Indéterminé		3	0,4 %	6	0,9 %	2	0,4 %	1	0,2 %
Total		675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2004		2005		2006		2007	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	73	0,3 %	81	0,3 %	98	0,3 %	109	0,4 %
	Industrie chimique	142	0,5 %	180	0,6 %	194	0,6 %	189	0,6 %
	Forêt et scieries	61	0,2 %	65	0,2 %	39	0,1 %	54	0,2 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	17	0,1 %	14	0,0 %	22	0,1 %	22	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	127	0,5 %	128	0,5 %	166	0,5 %	178	0,6 %
	Total partiel	420	1,6 %	468	1,6 %	519	1,7 %	552	1,8 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	240	0,9 %	247	0,9 %	226	0,7 %	211	0,7 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	411	1,5 %	392	1,4 %	405	1,3 %	372	1,2 %
	Fabrication d'équipement de transport	129	0,5 %	150	0,5 %	153	0,5 %	148	0,5 %
	Première transformation des métaux	38	0,1 %	28	0,1 %	35	0,1 %	34	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	33	0,1 %	53	0,2 %	36	0,1 %	41	0,1 %
	Total partiel	851	3,2 %	870	3,1 %	855	2,8 %	806	2,6 %
Groupe III	Administration publique	382	1,4 %	379	1,3 %	448	1,5 %	479	1,5 %
	Industrie des aliments et boissons	505	1,9 %	540	1,9 %	582	1,9 %	639	2,1 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	208	0,8 %	157	0,6 %	145	0,5 %	123	0,4 %
	Industrie du papier et activités diverses	75	0,3 %	84	0,3 %	83	0,3 %	75	0,2 %
	Transport et entreposage	114	0,4 %	126	0,4 %	145	0,5 %	163	0,5 %
	Total partiel	1 284	4,8 %	1 286	4,5 %	1 403	4,6 %	1 479	4,8 %
Groupe IV	Commerce	4 691	17,7 %	4 939	17,4 %	5 189	17,1 %	5 146	16,5 %
	Industrie du cuir	31	0,1 %	29	0,1 %	13	0,0 %	22	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	36	0,1 %	41	0,1 %	50	0,2 %	35	0,1 %
	Industrie du tabac	2	0,0 %	4	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %
	Industrie textile	130	0,5 %	105	0,4 %	98	0,3 %	86	0,3 %
	Total partiel	4 890	18,4 %	5 118	18,0 %	5 354	17,7 %	5 292	17,0 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	4 989	18,8 %	5 176	18,2 %	5 396	17,8 %	5 402	17,4 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	71	0,3 %	58	0,2 %	62	0,2 %	67	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	286	1,1 %	288	1,0 %	297	1,0 %	280	0,9 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	5	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %	5	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	141	0,5 %	166	0,6 %	155	0,5 %	154	0,5 %
	Total partiel	5 492	20,7 %	5 691	20,1 %	5 914	19,5 %	5 908	19,0 %
Groupe VI	Agriculture	401	1,5 %	467	1,6 %	484	1,6 %	477	1,5 %
	Bonneterie et habillement	510	1,9 %	496	1,7 %	416	1,4 %	278	0,9 %
	Enseignement et services annexes	3 171	11,9 %	3 423	12,1 %	3 681	12,2 %	3 882	12,5 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	215	0,8 %	218	0,8 %	267	0,9 %	253	0,8 %
	Services médicaux et sociaux	9 098	34,3 %	10 117	35,7 %	11 066	36,6 %	11 834	38,0 %
	Chasse et pêche	2	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	129	0,5 %	146	0,5 %	129	0,4 %	123	0,4 %
	Total partiel	13 526	51,0 %	14 867	52,4 %	16 043	53,0 %	16 847	54,1 %
Indéterminé		73	0,3 %	66	0,2 %	177	0,6 %	235	0,8 %
Total		26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

Tableau 9

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	3 492	13,5 %	4 018	14,5 %	4 776	16,0 %	5 379	17,5 %
Retrait seulement	16 177	62,6 %	16 667	60,2 %	17 039	57,2 %	16 963	55,3 %
Retrait et affectation	5 763	22,3 %	6 578	23,7 %	7 454	25,0 %	7 878	25,7 %
Indéterminé	429	1,7 %	438	1,6 %	522	1,8 %	451	1,5 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	18	2,7 %	16	2,4 %	14	3,0 %	23	5,1 %
Retrait seulement	626	92,7 %	624	93,8 %	447	94,3 %	406	90,6 %
Retrait et affectation	21	3,1 %	21	3,2 %	10	2,1 %	13	2,9 %
Indéterminé	10	1,5 %	4	0,6 %	3	0,6 %	6	1,3 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	3 510	13,2 %	4 034	14,2 %	4 790	15,8 %	5 402	17,4 %
Retrait seulement	16 803	63,3 %	17 291	61,0 %	17 486	57,8 %	17 369	55,8 %
Retrait et affectation	5 784	21,8 %	6 599	23,3 %	7 464	24,7 %	7 891	25,4 %
Indéterminé	439	1,7 %	442	1,6 %	525	1,7 %	457	1,5 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %

¹ Les statistiques ne reflètent qu'une partie de la réalité: l'employeur n'étant aucunement obligé de signaler à la CSST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation

Année de la réclamation 2004

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	21 940	158 598 464 \$	96,3 %	7 229 \$	647	10 483 586 \$	99,5 %	16 203 \$	22 587	169 082 050 \$	96,5 %	7 486 \$
Débours en affectation	2 533	5 039 067 \$	3,1 %	1 989 \$	9	36 681 \$	0,3 %	4 076 \$	2 542	5 075 748 \$	2,9 %	1 997 \$
Débours en frais	20 714	1 046 074 \$	0,6 %	51 \$	469	20 589 \$	0,2 %	44 \$	21 183	1 066 663 \$	0,6 %	50 \$
Aucun débours	671	0 \$	0,0 %	0 \$	6	0 \$	0,0 %	0 \$	677	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	25 861	164 683 605 \$	100,0 %	6 368 \$	675	10 540 856 \$	100,0 %	15 616 \$	26 536	175 224 461 \$	100,0 %	6 603 \$

Année de la réclamation 2005

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	23 245	168 258 671 \$	95,8 %	7 238 \$	645	10 934 129 \$	99,1 %	16 952 \$	23 890	179 192 800 \$	96,0 %	7 501 \$
Débours en affectation	3 148	6 219 248 \$	3,5 %	1 976 \$	15	54 499 \$	0,5 %	3 633 \$	3 163	6 273 747 \$	3,4 %	1 983 \$
Débours en frais	22 426	1 129 465 \$	0,6 %	50 \$	457	47 460 \$	0,4 %	104 \$	22 883	1 176 925 \$	0,6 %	51 \$
Aucun débours	650	0 \$	0,0 %	0 \$	4	0 \$	0,0 %	0 \$	654	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	27 701	175 607 384 \$	100,0 %	6 339 \$	665	11 036 088 \$	100,0 %	16 596 \$	28 366	186 643 472 \$	100,0 %	6 580 \$

Année de la réclamation 2006

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 493	160 452 134 \$	94,4 %	6 551 \$	457	8 969 803 \$	99,2 %	19 628 \$	24 950	169 421 937 \$	94,6 %	6 790 \$
Débours en affectation	4 165	8 385 380 \$	4,9 %	2 013 \$	7	59 189 \$	0,7 %	8 456 \$	4 172	8 444 569 \$	4,7 %	2 024 \$
Débours en frais	23 975	1 169 167 \$	0,7 %	49 \$	312	13 850 \$	0,2 %	44 \$	24 287	1 183 017 \$	0,7 %	49 \$
Aucun débours	770	0 \$	0,0 %	0 \$	6	0 \$	0,0 %	0 \$	776	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	29 791	170 006 681 \$	100,0 %	5 707 \$	474	9 042 842 \$	100,0 %	19 078 \$	30 265	179 049 523 \$	100,0 %	5 916 \$

Année de la réclamation 2007

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 841	171 812 547 \$	93,2 %	6 916 \$	419	8 988 915 \$	99,7 %	21 453 \$	25 260	180 801 462 \$	93,5 %	7 158 \$
Débours en affectation	4 838	11 119 250 \$	6,0 %	2 298 \$	5	11 635 \$	0,1 %	2 327 \$	4 843	11 130 885 \$	5,8 %	2 298 \$
Débours en frais	24 935	1 427 873 \$	0,8 %	57 \$	330	18 382 \$	0,2 %	56 \$	25 265	1 446 255 \$	0,7 %	57 \$
Aucun débours	742	0 \$	0,0 %	0 \$	9	0 \$	0,0 %	0 \$	751	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	30 671	184 359 670 \$	100,0 %	6 011 \$	448	9 018 932 \$	100,0 %	20 132 \$	31 119	193 378 602 \$	100,0 %	6 214 \$

¹ Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

Tableau 11

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Nombre de jours d'indemnisation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	429	1,7 %	438	1,6 %	522	1,8 %	451	1,5 %
Affectation	3 492	13,5 %	4 018	14,5 %	4 776	16,0 %	5 379	17,5 %
1 à 10 jours	144	0,6 %	188	0,7 %	265	0,9 %	285	0,9 %
11 à 25 jours	1 079	4,2 %	1 240	4,5 %	1 555	5,2 %	1 603	5,2 %
26 à 50 jours	1 268	4,9 %	1 517	5,5 %	2 132	7,2 %	2 213	7,2 %
51 à 75 jours	1 600	6,2 %	2 003	7,2 %	3 319	11,1 %	3 283	10,7 %
76 à 100 jours	2 854	11,0 %	2 789	10,1 %	3 017	10,1 %	3 004	9,8 %
101 à 125 jours	2 801	10,8 %	2 634	9,5 %	1 889	6,3 %	1 966	6,4 %
126 à 150 jours	1 722	6,7 %	1 719	6,2 %	2 234	7,5 %	2 337	7,6 %
151 à 200 jours	4 283	16,6 %	4 466	16,1 %	7 024	23,6 %	6 923	22,6 %
201 à 250 jours	6 142	23,8 %	6 637	24,0 %	3 055	10,3 %	3 221	10,5 %
251 à 300 jours	45	0,2 %	51	0,2 %	2	0,0 %	4	0,0 %
301 jours ou plus	2	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	2	0,0 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation au 1 ^{er} quartile	90		84		70		70	
Nombre de jours d'indemnisation à la médiane	143		144		126		126	
Nombre de jours d'indemnisation au 3 ^e quartile	207		208		185		185	
Nombre de jours d'indemnisation moyen	142		141		123		122	

Tableau 11 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Nombre de jours d'indemnisation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	10	1,5 %	4	0,6 %	3	0,6 %	6	1,3 %
Affectation	18	2,7 %	16	2,4 %	14	3,0 %	23	5,1 %
1 à 10 jours	1	0,1 %	2	0,3 %	2	0,4 %	0	0,0 %
11 à 25 jours	8	1,2 %	8	1,2 %	4	0,8 %	4	0,9 %
26 à 50 jours	16	2,4 %	10	1,5 %	13	2,7 %	8	1,8 %
51 à 75 jours	12	1,8 %	9	1,4 %	12	2,5 %	4	0,9 %
76 à 100 jours	17	2,5 %	11	1,7 %	11	2,3 %	6	1,3 %
101 à 125 jours	15	2,2 %	19	2,9 %	15	3,2 %	10	2,2 %
126 à 150 jours	23	3,4 %	23	3,5 %	8	1,7 %	8	1,8 %
151 à 200 jours	60	8,9 %	65	9,8 %	20	4,2 %	28	6,3 %
201 à 250 jours	51	7,6 %	55	8,3 %	24	5,1 %	29	6,5 %
251 à 300 jours	65	9,6 %	62	9,3 %	38	8,0 %	37	8,3 %
301 jours ou plus	379	56,1 %	381	57,3 %	310	65,4 %	285	63,6 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation au 1 ^{er} quartile	214		213		260		258	
Nombre de jours d'indemnisation à la médiane	332		328		351		359	
Nombre de jours d'indemnisation au 3 ^e quartile	405		406		448		446	
Nombre de jours d'indemnisation moyen	319		319		346		354	

Tableau 11 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Nombre de jours d'indemnisation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	439	1,7 %	442	1,6 %	525	1,7 %	457	1,5 %
Affectation	3 510	13,2 %	4 034	14,2 %	4 790	15,8 %	5 402	17,4 %
1 à 10 jours	145	0,5 %	190	0,7 %	267	0,9 %	285	0,9 %
11 à 25 jours	1 087	4,1 %	1 248	4,4 %	1 559	5,2 %	1 607	5,2 %
26 à 50 jours	1 284	4,8 %	1 527	5,4 %	2 145	7,1 %	2 221	7,1 %
51 à 75 jours	1 612	6,1 %	2 012	7,1 %	3 331	11,0 %	3 287	10,6 %
76 à 100 jours	2 871	10,8 %	2 800	9,9 %	3 028	10,0 %	3 010	9,7 %
101 à 125 jours	2 816	10,6 %	2 653	9,4 %	1 904	6,3 %	1 976	6,3 %
126 à 150 jours	1 745	6,6 %	1 742	6,1 %	2 242	7,4 %	2 345	7,5 %
151 à 200 jours	4 343	16,4 %	4 531	16,0 %	7 044	23,3 %	6 951	22,3 %
201 à 250 jours	6 193	23,3 %	6 692	23,6 %	3 079	10,2 %	3 250	10,4 %
251 à 300 jours	110	0,4 %	113	0,4 %	40	0,1 %	41	0,1 %
301 jours ou plus	381	1,4 %	382	1,3 %	311	1,0 %	287	0,9 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation au 1 ^{er} quartile	91		85		70		70	
Nombre de jours d'indemnisation à la médiane	146		147		129		128	
Nombre de jours d'indemnisation au 3 ^e quartile	210		211		187		186	
Nombre de jours d'indemnisation moyen	147		146		127		126	

Tableau 12

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2004		2005		2006		2007	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	429	1,7 %	438	1,6 %	522	1,8 %	451	1,5 %
Affectation	3 492	13,5 %	4 018	14,5 %	4 776	16,0 %	5 379	17,5 %
1 à 2 000 \$	2 248	8,7 %	2 487	9,0 %	3 322	11,2 %	3 185	10,4 %
2 001 à 4 000 \$	3 947	15,3 %	4 169	15,0 %	4 776	16,0 %	4 606	15,0 %
4 001 à 6 000 \$	3 810	14,7 %	3 885	14,0 %	4 392	14,7 %	4 271	13,9 %
6 001 à 8 000 \$	3 683	14,2 %	3 852	13,9 %	3 720	12,5 %	3 728	12,2 %
8 001 à 10 000 \$	2 419	9,4 %	2 578	9,3 %	2 803	9,4 %	2 724	8,9 %
10 001 à 12 000 \$	2 306	8,9 %	2 459	8,9 %	2 705	9,1 %	2 743	8,9 %
12 001 à 14 000 \$	1 660	6,4 %	1 835	6,6 %	1 383	4,6 %	1 779	5,8 %
14 001 à 16 000 \$	908	3,5 %	1 000	3,6 %	784	2,6 %	875	2,9 %
16 001 à 18 000 \$	540	2,1 %	524	1,9 %	395	1,3 %	529	1,7 %
18 001 à 20 000 \$	250	1,0 %	286	1,0 %	189	0,6 %	294	1,0 %
20 001 \$ ou plus	169	0,7 %	170	0,6 %	24	0,1 %	107	0,3 %
Total	25 861	100,0 %	27 701	100,0 %	29 791	100,0 %	30 671	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu au 1 ^{er} quartile	3 662 \$		3 610 \$		3 133 \$		3 291 \$	
Indemnité de remplacement du revenu à la médiane	6 490 \$		6 557 \$		5 877 \$		6 178 \$	
Indemnité de remplacement du revenu au 3 ^e quartile	10 304 \$		10 346 \$		9 557 \$		10 069 \$	
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 229 \$		7 238 \$		6 551 \$		6 916 \$	

Tableau 12 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2004		2005		2006		2007	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	10	1,5 %	4	0,6 %	3	0,6 %	6	1,3 %
Affectation	18	2,7 %	16	2,4 %	14	3,0 %	23	5,1 %
1 à 2 000 \$	20	3,0 %	19	2,9 %	19	4,0 %	8	1,8 %
2 001 à 4 000 \$	26	3,9 %	18	2,7 %	18	3,8 %	10	2,2 %
4 001 à 6 000 \$	38	5,6 %	33	5,0 %	17	3,6 %	6	1,3 %
6 001 à 8 000 \$	47	7,0 %	44	6,6 %	17	3,6 %	13	2,9 %
8 001 à 10 000 \$	40	5,9 %	45	6,8 %	15	3,2 %	18	4,0 %
10 001 à 12 000 \$	51	7,6 %	43	6,5 %	16	3,4 %	21	4,7 %
12 001 à 14 000 \$	61	9,0 %	57	8,6 %	28	5,9 %	26	5,8 %
14 001 à 16 000 \$	66	9,8 %	47	7,1 %	36	7,6 %	28	6,3 %
16 001 à 18 000 \$	50	7,4 %	59	8,9 %	40	8,4 %	40	8,9 %
18 001 à 20 000 \$	70	10,4 %	60	9,0 %	39	8,2 %	30	6,7 %
20 001 \$ ou plus	178	26,4 %	220	33,1 %	212	44,7 %	219	48,9 %
Total	675	100,0 %	665	100,0 %	474	100,0 %	448	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu au 1 ^{er} quartile	9 652 \$		10 122 \$		13 218 \$		14 201 \$	
Indemnité de remplacement du revenu à la médiane	15 241 \$		16 465 \$		19 318 \$		21 048 \$	
Indemnité de remplacement du revenu au 3 ^e quartile	21 343 \$		22 557 \$		26 062 \$		28 198 \$	
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	16 203 \$		16 952 \$		19 628 \$		21 453 \$	

Tableau 12 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées de 2004 à 2007 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

L'ensemble des deux catégories

	2004		2005		2006		2007	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	439	1,7 %	442	1,6 %	525	1,7 %	457	1,5 %
Affectation	3 510	13,2 %	4 034	14,2 %	4 790	15,8 %	5 402	17,4 %
1 à 2 000 \$	2 268	8,5 %	2 506	8,8 %	3 341	11,0 %	3 193	10,3 %
2 001 à 4 000 \$	3 973	15,0 %	4 187	14,8 %	4 794	15,8 %	4 616	14,8 %
4 001 à 6 000 \$	3 848	14,5 %	3 918	13,8 %	4 409	14,6 %	4 277	13,7 %
6 001 à 8 000 \$	3 730	14,1 %	3 896	13,7 %	3 737	12,3 %	3 741	12,0 %
8 001 à 10 000 \$	2 459	9,3 %	2 623	9,2 %	2 818	9,3 %	2 742	8,8 %
10 001 à 12 000 \$	2 357	8,9 %	2 502	8,8 %	2 721	9,0 %	2 764	8,9 %
12 001 à 14 000 \$	1 721	6,5 %	1 892	6,7 %	1 411	4,7 %	1 805	5,8 %
14 001 à 16 000 \$	974	3,7 %	1 047	3,7 %	820	2,7 %	903	2,9 %
16 001 à 18 000 \$	590	2,2 %	583	2,1 %	435	1,4 %	569	1,8 %
18 001 à 20 000 \$	320	1,2 %	346	1,2 %	228	0,8 %	324	1,0 %
20 001 \$ ou plus	347	1,3 %	390	1,4 %	236	0,8 %	326	1,0 %
Total	26 536	100,0 %	28 366	100,0 %	30 265	100,0 %	31 119	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu au 1 ^{er} quartile	3 715 \$		3 667 \$		3 166 \$		3 332 \$	
Indemnité de remplacement du revenu à la médiane	6 603 \$		6 675 \$		5 965 \$		6 270 \$	
Indemnité de remplacement du revenu au 3 ^e quartile	10 568 \$		10 600 \$		9 731 \$		10 253 \$	
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 486 \$		7 501 \$		6 790 \$		7 158 \$	

Tableau 13

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation 2004

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne¹	Débours moyens²
Technicienne en sciences naturelles	167	0,6 %	28	10	160	8 726 \$	6 628 \$
Enseignante	5 062	19,1 %	29	9	155	8 738 \$	8 108 \$
Infirmière	3 944	14,9 %	29	10	149	8 949 \$	8 451 \$
Autre personnel médical	1 674	6,3 %	29	10	152	8 872 \$	7 910 \$
Secrétaire	209	0,8 %	28	14	132	6 314 \$	4 294 \$
Caissière	1 389	5,2 %	25	15	114	4 019 \$	3 400 \$
Commis	343	1,3 %	27	13	130	5 373 \$	4 039 \$
Employée de bureau	476	1,8 %	28	14	119	5 563 \$	3 759 \$
Vendeuse	2 000	7,5 %	26	14	122	5 061 \$	4 312 \$
Barmaid	2 628	9,9 %	26	12	150	5 566 \$	5 325 \$
Préposée à l'entretien	216	0,8 %	29	11	151	6 142 \$	5 870 \$
Services personnels	1 018	3,8 %	28	12	146	6 452 \$	5 974 \$
Autre travailleuse des services	284	1,1 %	28	12	144	5 957 \$	5 362 \$
Travailleuse des aliments	452	1,7 %	27	12	140	6 340 \$	5 770 \$
Travailleuse du textile	87	0,3 %	28	14	121	5 394 \$	4 719 \$
Couturière	459	1,7 %	28	15	115	4 789 \$	4 596 \$
Manutentionnaire	1 325	5,0 %	27	12	142	6 444 \$	5 792 \$
Travailleuse de l'imprimerie	110	0,4 %	27	10	181	8 329 \$	6 723 \$
Autres professions	4 444	16,7 %	28	11	164	8 991 \$	6 976 \$
Profession indéterminée ou non codée	249	0,9 %	29	11	153	8 230 \$	6 736 \$
Total	26 536	100,0 %	28	11	147	7 486 \$	6 603 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation 2005

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne¹	Débours moyens²
Technicienne en sciences naturelles	264	0,9 %	29	9	161	9 068 \$	7 119 \$
Enseignante	5 719	20,2 %	29	9	157	8 850 \$	8 158 \$
Infirmière	4 334	15,3 %	28	9	146	8 587 \$	8 090 \$
Autre personnel médical	1 698	6,0 %	29	11	146	8 842 \$	7 736 \$
Secrétaire	210	0,7 %	28	14	126	5 700 \$	4 141 \$
Caissière	1 442	5,1 %	25	15	109	3 923 \$	3 172 \$
Commis	349	1,2 %	27	13	118	5 113 \$	3 897 \$
Employée de bureau	457	1,6 %	28	14	122	5 873 \$	3 929 \$
Vendeuse	2 113	7,4 %	27	14	117	5 129 \$	4 260 \$
Barmaid	2 633	9,3 %	26	12	149	5 637 \$	5 415 \$
Préposée à l'entretien	301	1,1 %	28	11	142	5 663 \$	5 325 \$
Services personnels	907	3,2 %	27	12	125	5 358 \$	4 996 \$
Autre travailleuse des services	289	1,0 %	28	11	153	6 502 \$	5 583 \$
Travailleuse des aliments	396	1,4 %	27	11	137	6 560 \$	5 901 \$
Travailleuse du textile	84	0,3 %	28	13	135	6 127 \$	4 955 \$
Couturière	397	1,4 %	29	14	118	4 986 \$	4 665 \$
Manutentionnaire	1 557	5,5 %	27	11	146	6 746 \$	5 972 \$
Travailleuse de l'imprimerie	103	0,4 %	27	9	177	8 031 \$	6 885 \$
Autres professions	4 938	17,4 %	28	11	161	8 824 \$	6 981 \$
Profession indéterminée ou non codée	175	0,6 %	28	11	166	8 909 \$	6 954 \$
Total	28 366	100,0 %	28	11	146	7 501 \$	6 580 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation 2006

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne¹	Débours moyens²
Technicienne en sciences naturelles	192	0,6 %	29	9	134	7 684 \$	5 532 \$
Enseignante	5 860	19,4 %	29	9	138	8 054 \$	7 417 \$
Infirmière	4 809	15,9 %	28	9	124	7 496 \$	7 064 \$
Autre personnel médical	1 867	6,2 %	29	10	125	7 663 \$	6 618 \$
Secrétaire	231	0,8 %	28	13	110	4 981 \$	3 098 \$
Caissière	1 433	4,7 %	25	14	95	3 460 \$	2 913 \$
Commis	361	1,2 %	28	13	112	4 938 \$	3 647 \$
Employée de bureau	517	1,7 %	28	13	111	5 724 \$	3 656 \$
Vendeuse	2 199	7,3 %	27	13	98	4 459 \$	3 806 \$
Barmaid	2 634	8,7 %	26	12	119	4 689 \$	4 556 \$
Préposée à l'entretien	269	0,9 %	28	11	138	5 703 \$	5 150 \$
Services personnels	1 229	4,1 %	27	10	136	6 361 \$	5 798 \$
Autre travailleuse des services	336	1,1 %	28	12	130	5 435 \$	4 722 \$
Travailleuse des aliments	445	1,5 %	26	11	119	5 835 \$	5 311 \$
Travailleuse du textile	72	0,2 %	30	12	114	5 201 \$	3 769 \$
Couturière	344	1,1 %	29	13	106	4 414 \$	4 080 \$
Manutentionnaire	1 335	4,4 %	28	11	130	6 332 \$	5 497 \$
Travailleuse de l'imprimerie	92	0,3 %	28	9	167	8 379 \$	7 165 \$
Autres professions	5 907	19,5 %	28	10	141	8 057 \$	6 261 \$
Profession indéterminée ou non codée	133	0,4 %	28	11	108	5 875 \$	4 603 \$
Total	30 265	100,0 %	28	11	127	6 790 \$	5 916 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation 2007

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne¹	Débours moyens²
Technicienne en sciences naturelles	146	0,5 %	29	10	132	8 289 \$	5 696 \$
Enseignante	5 838	18,8 %	29	9	133	8 349 \$	7 618 \$
Infirmière	5 018	16,1 %	28	9	123	7 914 \$	7 480 \$
Autre personnel médical	2 081	6,7 %	29	9	118	7 613 \$	6 509 \$
Secrétaire	224	0,7 %	28	12	115	5 714 \$	3 733 \$
Caissière	1 404	4,5 %	25	14	93	3 537 \$	2 917 \$
Commis	358	1,2 %	28	13	108	5 032 \$	4 138 \$
Employée de bureau	492	1,6 %	28	13	103	5 430 \$	3 474 \$
Vendeuse	2 131	6,8 %	27	13	98	4 589 \$	3 894 \$
Barmaid	2 679	8,6 %	26	12	117	4 826 \$	4 708 \$
Préposée à l'entretien	330	1,1 %	29	10	134	5 941 \$	5 580 \$
Services personnels	1 643	5,3 %	27	9	145	7 279 \$	6 682 \$
Autre travailleuse des services	309	1,0 %	28	12	127	5 839 \$	5 471 \$
Travailleuse des aliments	458	1,5 %	27	10	123	6 419 \$	5 776 \$
Travailleuse du textile	64	0,2 %	30	10	138	7 596 \$	6 098 \$
Couturière	230	0,7 %	29	12	104	4 587 \$	4 112 \$
Manutentionnaire	1 328	4,3 %	27	11	126	6 401 \$	5 462 \$
Travailleuse de l'imprimerie	113	0,4 %	27	8	164	8 682 \$	7 556 \$
Autres professions	6 232	20,0 %	29	10	143	8 651 \$	6 604 \$
Profession indéterminée ou non codée	41	0,1 %	29	12	105	7 218 \$	5 089 \$
Total	31 119	100,0 %	28	10	126	7 158 \$	6 214 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation 2004

Direction régionale	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Île-de-Montréal	6 261	23,6 %	29	12	138	7 285 \$	6 246 \$
Longueuil	1 577	5,9 %	28	12	126	6 519 \$	5 225 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	748	2,8 %	26	11	143	6 982 \$	5 753 \$
Valleyfield	570	2,1 %	27	11	145	7 549 \$	6 602 \$
Yamaska	978	3,7 %	27	12	130	6 355 \$	5 515 \$
Total partiel Montérégie	3 873	14,6 %	27	11	133	6 724 \$	5 603 \$
Abitibi-Témiscamingue	779	2,9 %	27	11	151	7 561 \$	6 759 \$
Bas-Saint-Laurent	844	3,2 %	27	11	157	7 491 \$	6 817 \$
Capitale-Nationale	3 298	12,4 %	28	9	170	8 869 \$	8 164 \$
Chaudière-Appalaches	1 886	7,1 %	27	9	162	7 969 \$	7 276 \$
Côte-Nord	379	1,4 %	28	11	150	7 664 \$	6 744 \$
Estrie	1 432	5,4 %	27	15	162	7 904 \$	6 952 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	259	1,0 %	28	11	155	7 601 \$	6 265 \$
Lanaudière	1 074	4,0 %	27	13	123	5 963 \$	5 485 \$
Laurentides	1 427	5,4 %	27	12	135	6 852 \$	6 351 \$
Laval	1 140	4,3 %	28	10	150	7 940 \$	7 131 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	1 885	7,1 %	27	10	156	7 623 \$	6 738 \$
Outaouais	927	3,5 %	27	11	150	8 038 \$	7 012 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 072	4,0 %	27	10	136	6 585 \$	5 910 \$
Total partiel autres régions	16 402	61,8 %	27	11	154	7 727 \$	6 976 \$
Total	26 536	100,0 %	28	11	147	7 486 \$	6 603 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation 2005

Direction régionale	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Île-de-Montréal	6 721	23,7 %	29	12	135	7 190 \$	6 157 \$
Longueuil	1 632	5,8 %	28	12	125	6 492 \$	5 216 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	765	2,7 %	27	11	139	6 891 \$	5 985 \$
Valleyfield	648	2,3 %	27	11	140	7 446 \$	6 460 \$
Yamaska	1 112	3,9 %	27	11	132	6 551 \$	5 596 \$
Total partiel Montérégie	4 157	14,7 %	27	11	132	6 739 \$	5 653 \$
Abitibi-Témiscamingue	756	2,7 %	26	11	153	7 547 \$	6 549 \$
Bas-Saint-Laurent	937	3,3 %	28	10	155	7 483 \$	6 946 \$
Capitale-Nationale	3 494	12,3 %	28	9	169	8 853 \$	8 057 \$
Chaudière-Appalaches	1 971	6,9 %	27	9	162	8 185 \$	7 604 \$
Côte-Nord	398	1,4 %	28	10	148	7 699 \$	6 622 \$
Estrie	1 518	5,4 %	27	14	160	8 056 \$	6 852 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	244	0,9 %	28	10	153	8 038 \$	6 362 \$
Lanaudière	1 134	4,0 %	27	13	131	6 498 \$	5 822 \$
Laurentides	1 639	5,8 %	27	11	133	6 891 \$	6 310 \$
Laval	1 282	4,5 %	28	11	145	7 661 \$	7 045 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 013	7,1 %	27	10	153	7 572 \$	6 615 \$
Outaouais	935	3,3 %	27	11	153	8 449 \$	7 204 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 167	4,1 %	27	10	137	6 476 \$	5 606 \$
Total partiel autres régions	17 488	61,7 %	27	10	153	7 791 \$	6 962 \$
Total	28 366	100,0 %	28	11	146	7 501 \$	6 580 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation 2006

Direction régionale	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Île-de-Montréal	7 238	23,9 %	30	12	119	6 496 \$	5 444 \$
Longueuil	1 741	5,8 %	28	11	109	5 943 \$	4 937 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	863	2,9 %	27	10	120	6 368 \$	5 541 \$
Valleyfield	686	2,3 %	28	11	121	6 655 \$	5 783 \$
Yamaska	1 183	3,9 %	27	11	118	6 130 \$	5 262 \$
Total partiel Montérégie	4 473	14,8 %	27	11	116	6 189 \$	5 269 \$
Abitibi-Témiscamingue	833	2,8 %	27	11	134	6 798 \$	5 788 \$
Bas-Saint-Laurent	1 005	3,3 %	28	11	132	6 754 \$	6 113 \$
Capitale-Nationale	3 741	12,4 %	28	9	146	7 986 \$	7 220 \$
Chaudière-Appalaches	2 070	6,8 %	28	9	141	7 291 \$	6 556 \$
Côte-Nord	454	1,5 %	28	10	130	7 009 \$	6 522 \$
Estrie	1 538	5,1 %	27	11	134	7 091 \$	5 941 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	289	1,0 %	27	10	132	6 903 \$	5 863 \$
Lanaudière	1 324	4,4 %	27	12	109	5 688 \$	5 181 \$
Laurentides	1 760	5,8 %	28	10	121	6 480 \$	5 798 \$
Laval	1 348	4,5 %	29	11	128	7 161 \$	6 404 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 037	6,7 %	27	10	133	6 914 \$	6 012 \$
Outaouais	990	3,3 %	27	10	131	7 563 \$	6 667 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 165	3,8 %	27	9	119	5 973 \$	5 318 \$
Total partiel autres régions	18 554	61,3 %	28	10	132	7 043 \$	6 256 \$
Total	30 265	100,0 %	28	11	127	6 790 \$	5 916 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation 2007

Direction régionale	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Île-de-Montréal	7 177	23,1 %	30	12	119	6 874 \$	5 764 \$
Longueuil	1 817	5,8 %	28	11	106	6 161 \$	5 056 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	859	2,8 %	27	11	120	6 605 \$	5 614 \$
Valleyfield	696	2,2 %	28	10	118	6 911 \$	5 933 \$
Yamaska	1 271	4,1 %	27	11	118	6 518 \$	5 532 \$
Total partiel Montérégie	4 643	14,9 %	27	11	114	6 460 \$	5 421 \$
Abitibi-Témiscamingue	881	2,8 %	27	10	127	7 050 \$	5 876 \$
Bas-Saint-Laurent	926	3,0 %	27	10	131	6 852 \$	6 306 \$
Capitale-Nationale	3 996	12,8 %	28	9	145	8 419 \$	7 742 \$
Chaudière-Appalaches	2 139	6,9 %	28	9	142	7 832 \$	7 019 \$
Côte-Nord	398	1,3 %	28	9	130	7 661 \$	6 849 \$
Estrie	1 528	4,9 %	27	10	125	6 842 \$	5 944 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	311	1,0 %	28	9	141	8 511 \$	7 018 \$
Lanaudière	1 287	4,1 %	27	11	110	6 043 \$	5 435 \$
Laurentides	1 888	6,1 %	27	10	119	6 651 \$	5 789 \$
Laval	1 457	4,7 %	29	10	130	7 750 \$	6 897 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 145	6,9 %	27	9	135	7 392 \$	6 318 \$
Outaouais	1 070	3,4 %	28	10	131	7 994 \$	7 045 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 273	4,1 %	27	10	116	6 162 \$	5 358 \$
Total partiel autres régions	19 299	62,0 %	28	10	132	7 421 \$	6 573 \$
Total	31 119	100,0 %	28	10	126	7 158 \$	6 214 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation 2004

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	73	0,3 %	27	13	164	9 356 \$	7 847 \$
	Industrie chimique	142	0,5 %	28	10	132	7 627 \$	5 419 \$
	Forêt et scieries	61	0,2 %	27	10	159	8 625 \$	8 095 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	17	0,1 %	27	8	185	13 314 \$	10 201 \$
	Fabrication de produits en métal	127	0,5 %	27	10	171	8 835 \$	7 647 \$
	Total partiel	420	1,6 %	27	11	157	8 717 \$	7 097 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	240	0,9 %	27	10	170	8 216 \$	7 452 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	411	1,5 %	26	11	193	9 879 \$	8 570 \$
	Fabrication d'équipement de transport	129	0,5 %	27	10	212	10 978 \$	7 020 \$
	Première transformation des métaux	38	0,1 %	29	6	220	15 898 \$	12 302 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	33	0,1 %	27	8	144	7 106 \$	6 493 \$
	Total partiel	851	3,2 %	27	10	187	9 637 \$	8 106 \$
Groupe III	Administration publique	382	1,4 %	29	10	166	11 556 \$	6 993 \$
	Industrie des aliments et boissons	505	1,9 %	27	11	144	7 018 \$	6 303 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	208	0,8 %	27	9	177	8 101 \$	7 524 \$
	Industrie du papier et activités diverses	75	0,3 %	27	9	182	11 267 \$	8 671 \$
	Transport et entreposage	114	0,4 %	29	11	164	10 482 \$	9 384 \$
	Total partiel	1 284	4,8 %	28	10	159	8 797 \$	7 118 \$
Groupe IV	Commerce	4 691	17,7 %	26	14	120	4 980 \$	4 168 \$
	Industrie du cuir	31	0,1 %	26	13	148	6 266 \$	5 698 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	36	0,1 %	29	11	139	8 043 \$	7 437 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	21	14	138	5 058 \$	5 086 \$
	Industrie textile	130	0,5 %	28	11	142	6 933 \$	6 087 \$
	Total partiel	4 890	18,4 %	26	14	121	5 072 \$	4 253 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	4 989	18,8 %	27	13	145	5 687 \$	5 190 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	71	0,3 %	28	12	136	7 371 \$	4 821 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	286	1,1 %	28	10	185	9 121 \$	7 518 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	5	0,0 %	28	9	207	10 762 \$	2 184 \$
	Fabrication de produits électriques	141	0,5 %	27	9	173	8 712 \$	6 728 \$
	Total partiel	5 492	20,7 %	27	13	147	5 935 \$	5 343 \$
Groupe VI	Agriculture	401	1,5 %	27	11	162	8 100 \$	7 703 \$
	Bonneterie et habillement	510	1,9 %	28	16	107	4 199 \$	3 972 \$
	Enseignement et services annexes	3 171	11,9 %	29	10	120	7 716 \$	6 679 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	215	0,8 %	29	16	121	5 523 \$	3 161 \$
	Services médicaux et sociaux	9 098	34,3 %	28	9	165	9 266 \$	8 567 \$
	Chasse et pêche	2	0,0 %	31	9	56	2 918 \$	1 484 \$
	Industries manufacturières diverses	129	0,5 %	28	12	150	7 093 \$	5 981 \$
	Total partiel	13 526	51,0 %	29	10	152	8 639 \$	7 814 \$
Indéterminé		73	0,3 %	30	13	124	6 158 \$	5 088 \$
Total		26 536	100,0 %	28	11	147	7 486 \$	6 603 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation 2005

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	81	0,3 %	28	13	175	10 623 \$	9 821 \$
	Industrie chimique	180	0,6 %	28	10	149	9 275 \$	6 305 \$
	Forêt et scieries	65	0,2 %	27	9	176	10 157 \$	9 001 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	14	0,0 %	28	9	154	11 203 \$	8 177 \$
	Fabrication de produits en métal	128	0,5 %	28	9	166	8 275 \$	6 982 \$
	Total partiel	468	1,6 %	28	10	164	9 446 \$	7 529 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	247	0,9 %	27	8	180	8 599 \$	7 877 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	392	1,4 %	28	9	220	11 463 \$	10 706 \$
	Fabrication d'équipement de transport	150	0,5 %	28	11	168	9 279 \$	7 259 \$
	Première transformation des métaux	28	0,1 %	30	8	198	14 699 \$	10 532 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	53	0,2 %	29	9	157	8 303 \$	6 928 \$
	Total partiel	870	3,1 %	28	9	196	10 207 \$	9 073 \$
Groupe III	Administration publique	379	1,3 %	30	10	152	10 564 \$	5 761 \$
	Industrie des aliments et boissons	540	1,9 %	27	10	146	7 399 \$	6 649 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	157	0,6 %	28	9	179	8 592 \$	7 829 \$
	Industrie du papier et activités diverses	84	0,3 %	28	10	177	11 733 \$	9 346 \$
	Transport et entreposage	126	0,4 %	30	10	160	9 607 \$	8 766 \$
	Total partiel	1 286	4,5 %	28	10	156	8 744 \$	6 915 \$
Groupe IV	Commerce	4 939	17,4 %	26	14	115	4 887 \$	4 043 \$
	Industrie du cuir	29	0,1 %	28	10	174	6 868 \$	5 951 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	41	0,1 %	27	10	203	10 640 \$	9 068 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	28	12	145	10 231 \$	10 274 \$
	Industrie textile	105	0,4 %	28	12	141	6 922 \$	5 986 \$
	Total partiel	5 118	18,0 %	27	14	116	5 002 \$	4 139 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 176	18,2 %	27	13	141	5 641 \$	5 122 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	58	0,2 %	29	12	133	7 761 \$	5 220 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	288	1,0 %	28	10	182	9 161 \$	7 810 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	37	12	0	0 \$	13 \$
	Fabrication de produits électriques	166	0,6 %	28	10	181	9 849 \$	6 974 \$
	Total partiel	5 691	20,1 %	27	13	144	5 928 \$	5 311 \$
Groupe VI	Agriculture	467	1,6 %	27	11	156	7 653 \$	7 316 \$
	Bonneterie et habillement	496	1,7 %	29	15	108	4 199 \$	3 815 \$
	Enseignement et services annexes	3 423	12,1 %	30	10	120	7 923 \$	6 699 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	218	0,8 %	29	15	128	6 040 \$	3 699 \$
	Services médicaux et sociaux	10 117	35,7 %	28	9	163	9 036 \$	8 354 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	146	0,5 %	27	12	150	6 828 \$	6 071 \$
	Total partiel	14 867	52,4 %	29	10	151	8 542 \$	7 699 \$
Indéterminé		66	0,2 %	27	12	169	8 960 \$	7 220 \$
Total		28 366	100,0 %	28	11	146	7 501 \$	6 580 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation 2006

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	98	0,3 %	27	10	150	8 972 \$	7 878 \$
	Industrie chimique	194	0,6 %	28	10	136	8 246 \$	4 828 \$
	Forêt et scieries	39	0,1 %	29	9	120	7 043 \$	6 578 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	22	0,1 %	28	8	148	12 459 \$	6 819 \$
	Fabrication de produits en métal	166	0,5 %	28	9	154	7 998 \$	7 086 \$
	Total partiel	519	1,7 %	28	9	145	8 337 \$	6 342 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	226	0,7 %	27	9	169	8 477 \$	7 550 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	405	1,3 %	28	9	197	10 496 \$	9 656 \$
	Fabrication d'équipement de transport	153	0,5 %	28	9	213	11 511 \$	7 857 \$
	Première transformation des métaux	35	0,1 %	30	8	186	15 606 \$	12 607 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	36	0,1 %	29	10	162	9 255 \$	7 501 \$
	Total partiel	855	2,8 %	28	9	190	10 237 \$	8 807 \$
Groupe III	Administration publique	448	1,5 %	29	10	135	9 836 \$	5 568 \$
	Industrie des aliments et boissons	582	1,9 %	27	10	121	6 299 \$	5 334 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	145	0,5 %	28	9	163	8 150 \$	7 211 \$
	Industrie du papier et activités diverses	83	0,3 %	28	8	163	11 274 \$	9 451 \$
	Transport et entreposage	145	0,5 %	30	10	143	8 991 \$	8 277 \$
	Total partiel	1 403	4,6 %	28	10	135	8 022 \$	6 150 \$
Groupe IV	Commerce	5 189	17,1 %	27	13	97	4 294 \$	3 632 \$
	Industrie du cuir	13	0,0 %	29	9	164	7 534 \$	5 882 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	50	0,2 %	28	9	136	7 103 \$	5 766 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	25	8	71	4 424 \$	3 371 \$
	Industrie textile	98	0,3 %	29	11	143	7 068 \$	5 860 \$
	Total partiel	5 354	17,7 %	27	13	99	4 387 \$	3 698 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 396	17,8 %	27	12	118	4 918 \$	4 425 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	62	0,2 %	29	11	127	8 402 \$	4 982 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	297	1,0 %	28	10	159	8 187 \$	6 591 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	30	7	174	10 182 \$	2 586 \$
	Fabrication de produits électriques	155	0,5 %	29	10	168	9 008 \$	6 011 \$
	Total partiel	5 914	19,5 %	27	12	121	5 182 \$	4 580 \$
Groupe VI	Agriculture	484	1,6 %	28	10	142	7 233 \$	6 582 \$
	Bonneterie et habillement	416	1,4 %	30	13	100	3 954 \$	3 557 \$
	Enseignement et services annexes	3 681	12,2 %	30	10	108	7 434 \$	6 369 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	267	0,9 %	29	14	107	4 952 \$	2 880 \$
	Services médicaux et sociaux	11 066	36,6 %	28	9	141	8 033 \$	7 405 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	129	0,4 %	28	11	147	7 563 \$	6 346 \$
	Total partiel	16 043	53,0 %	29	9	133	7 741 \$	6 959 \$
Indéterminé		177	0,6 %	28	10	124	7 210 \$	6 086 \$
Total		30 265	100,0 %	28	11	127	6 790 \$	5 916 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation 2007

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre semaines grossesse	Nombre de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ¹	Débours moyens ²
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	109	0,4 %	28	11	142	9 375 \$	8 883 \$
	Industrie chimique	189	0,6 %	29	12	125	7 834 \$	4 955 \$
	Forêt et scieries	54	0,2 %	28	8	138	8 532 \$	8 259 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	22	0,1 %	29	11	129	10 750 \$	8 522 \$
	Fabrication de produits en métal	178	0,6 %	28	9	164	8 990 \$	7 099 \$
	Total partiel	552	1,8 %	29	10	143	8 779 \$	6 887 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	211	0,7 %	27	8	161	8 499 \$	7 817 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	372	1,2 %	28	8	181	9 569 \$	8 469 \$
	Fabrication d'équipement de transport	148	0,5 %	29	9	203	12 106 \$	8 771 \$
	Première transformation des métaux	34	0,1 %	30	9	181	15 045 \$	9 694 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	41	0,1 %	29	9	150	8 501 \$	6 785 \$
	Total partiel	806	2,6 %	28	8	177	9 784 \$	8 320 \$
Groupe III	Administration publique	479	1,5 %	29	9	141	10 723 \$	5 394 \$
	Industrie des aliments et boissons	639	2,1 %	28	10	127	6 974 \$	6 105 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	123	0,4 %	27	8	142	7 199 \$	6 524 \$
	Industrie du papier et activités diverses	75	0,2 %	29	8	164	12 368 \$	9 122 \$
	Transport et entreposage	163	0,5 %	30	9	146	10 034 \$	8 565 \$
	Total partiel	1 479	4,8 %	28	9	136	8 482 \$	6 334 \$
Groupe IV	Commerce	5 146	16,5 %	27	12	100	4 550 \$	3 808 \$
	Industrie du cuir	22	0,1 %	26	11	137	6 391 \$	5 908 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	35	0,1 %	28	8	183	10 608 \$	8 612 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	30	13	113	11 296 \$	11 346 \$
	Industrie textile	86	0,3 %	29	11	131	7 148 \$	5 126 \$
	Total partiel	5 292	17,0 %	27	12	101	4 650 \$	3 874 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 402	17,4 %	27	13	116	5 143 \$	4 659 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	67	0,2 %	29	14	111	7 250 \$	4 574 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	280	0,9 %	28	10	160	8 235 \$	6 380 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	5	0,0 %	30	10	69	6 946 \$	3 420 \$
	Fabrication de produits électriques	154	0,5 %	28	9	176	10 408 \$	7 633 \$
	Total partiel	5 908	19,0 %	27	12	119	5 410 \$	4 816 \$
Groupe VI	Agriculture	477	1,5 %	28	10	149	8 258 \$	7 559 \$
	Bonneterie et habillement	278	0,9 %	29	13	99	4 126 \$	3 673 \$
	Enseignement et services annexes	3 882	12,5 %	30	10	106	7 600 \$	6 424 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	253	0,8 %	29	15	107	6 033 \$	2 833 \$
	Services médicaux et sociaux	11 834	38,0 %	29	8	140	8 441 \$	7 782 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	123	0,4 %	29	11	139	7 131 \$	5 775 \$
	Total partiel	16 847	54,1 %	29	9	132	8 157 \$	7 306 \$
Indéterminé		235	0,8 %	29	10	131	7 929 \$	6 207 \$
Total		31 119	100,0 %	28	10	126	7 158 \$	6 214 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» reçues et acceptées selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

Principales caractéristiques	2004	2005	2006	2007
Nombre de réclamations	25 861	27 701	29 791	30 671
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	28	28
Nombre de semaines de grossesse	11	11	11	10
Jours moyens d'indemnisation	142	141	123	122
Indemnité moyenne de remplacement du revenu ¹	7 229 \$	7 238 \$	6 551 \$	6 916 \$
Débours moyens ²	6 368 \$	6 339 \$	5 707 \$	6 011 \$

Catégorie de la réclamation: Allaite

Principales caractéristiques	2004	2005	2006	2007
Nombre de réclamations	675	665	474	448
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	29	29
Jours moyens d'indemnisation	319	319	346	354
Indemnité moyenne de remplacement du revenu ¹	16 203 \$	16 952 \$	19 628 \$	21 453 \$
Débours moyens ²	15 616 \$	16 596 \$	19 078 \$	20 132 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2004	2005	2006	2007
Nombre de réclamations	26 536	28 366	30 265	31 119
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	28	28
Nombre de semaines de grossesse	11	11	11	10
Jours moyens d'indemnisation	147	146	127	126
Indemnité moyenne de remplacement du revenu ¹	7 486 \$	7 501 \$	6 790 \$	7 158 \$
Débours moyens ²	6 603 \$	6 580 \$	5 916 \$	6 214 \$

¹ L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

² Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

ANNEXE

FORMALITÉS RELATIVES À UNE DEMANDE DE RETRAIT PRÉVENTIF OU D'AFFECTION ¹

Les articles 40 à 48 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ont pour objet de permettre à la travailleuse enceinte ou qui allaite de demander d'être affectée à des tâches ne comportant pas un danger pour elle-même ou son enfant, ce danger étant identifié par un certificat.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CSST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que ne débute la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CSST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90% de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CSST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CSST qui, une fois par deux semaines, verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90% du revenu net retenu (soit le salaire brut moins les déductions prévues pour l'impôt, le régime des rentes du Québec et l'assurance-emploi). Ces indemnités ne sont pas imposables et ne peuvent dépasser le salaire maximum annuel assurable. L'indemnisation prend généralement fin à la date de l'accouchement ou à la date de la fin d'allaitement, selon le cas. L'affectation peut aussi être proposée ultérieurement par l'employeur. Dans ce cas, l'indemnisation cesse et l'employeur doit verser à la travailleuse son salaire habituel.

¹ Politique de retrait préventif, cheminement général, juin 1991, page 1

La loi reconnaît à la travailleuse le maintien de tous les avantages liés à l'emploi qu'elle occupait avant son affectation à d'autres tâches ou avant sa cessation de travail. De plus, à la fin de l'affectation ou de la cessation de travail, l'employeur doit réintégrer la travailleuse dans son emploi régulier.

La forme et la teneur du certificat sont déterminées par règlement et le processus de délivrance est le suivant :

- le certificat peut être délivré par le médecin responsable des services de santé de l'établissement ou par tout autre médecin. S'il est délivré par le médecin responsable, celui-ci doit aviser, à la demande de la travailleuse, le médecin qu'elle désigne;
- si le certificat est délivré par un autre médecin que le médecin responsable, ce médecin doit consulter, avant de délivrer le certificat, le médecin responsable ou, à défaut, le directeur de la santé publique (DSP) du territoire dans lequel se trouve l'établissement, ou le médecin que ce dernier désigne.

CLASSIFICATION

La classification utilisée à la CSST dans le cadre du programme *Pour une maternité sans danger* a été conçue afin de tenir compte des aspects administratif, médical et préventif du programme. Elle permet de présenter des statistiques sur les bénéficiaires du retrait préventif selon la direction régionale, le secteur d'activité économique et la profession.

Nous nous attarderons dans les présentes notes techniques à décrire uniquement les classifications utilisées particulièrement pour ce programme.

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CSST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Gaz anesthésiques - Métaux - Solvants (diluants) - Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc - Gaz asphyxiants ou irritants - Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides - Odeurs chimiques ou autres - Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales) - Autres produits chimiques
2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Aux fins de la présentation des statistiques, nous retenons comme unité le sous-groupe (code à quatre chiffres) ou le groupe (code à trois chiffres) lorsque le nombre de réclamations est de plus de 1 %. Les professions comptant moins de 1 % des réclamations sont regroupées sous la rubrique "Autres professions".

Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: *Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.*

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Travailleuse non classée ailleurs (tous les autres codes)	Autres professions
Professions indéterminées (9999)	Indéterminée

www.csst.qc.ca :
une adresse branchée sur vos besoins !